

Le diagnostic

Quand puis-je en bénéficier ?

À partir de 75 ans et si vous percevez une retraite complémentaire, vous pouvez bénéficier du DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI que vous propose l'action sociale de votre caisse de retraite complémentaire.

C'est un service.

Ça consiste en quoi ?

Le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI est avant tout, un échange avec un expert diplômé d'État, un ergothérapeute, pour prendre en compte tous les aspects de votre logement, vos habitudes et vos goûts.

C'est utile.

Comment ça se passe ?

Une fois le rendez-vous fixé pour le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI, un ergothérapeute se rendra chez vous pour faire une analyse précise, personnalisée et complète qui vous donnera la possibilité d'anticiper ce qu'il faudrait faire pour optimiser les gestes de votre vie quotidienne. Il vous adressera ensuite un bilan personnalisé avec ses recommandations pratiques dans les jours qui suivent la visite.

Une synthèse de ce bilan sera adressée, si vous en êtes d'accord, à votre caisse de retraite.

C'est exhaustif.

Qui contacter ?

Téléphonez-nous au **0 810 360 560** (prix d'un appel local depuis un poste fixe) Vous vous entretiendrez avec un conseiller DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI qui vous présentera ce service et en détaillera concrètement les applications au domicile. Vous pourrez alors fixer un rendez-vous pour la visite de l'ergothérapeute. Il se rendra à votre domicile dans un délai d'un mois.

C'est simple.

L'ergothérapeute

Qu'est-ce qu'un ergothérapeute ?

C'est un professionnel de santé diplômé d'État. Il fonde sa pratique sur les liens entre la personne, sa santé, son activité, son environnement habituel et ses goûts.

C'est une manière d'anticiper l'avenir.

Quelle est la nature de ses conseils ?

Dans le cadre du DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI, il vous proposera des solutions et vous apportera des conseils d'aménagement. Il vous aidera à optimiser votre confort et votre sécurité dans le respect de vos habitudes et de vos lieux de vie.

C'est facile.

Cela va-t-il obligatoirement entraîner des travaux ?

L'ergothérapeute conçoit avec vous des solutions pratiques, un cadre de vie adapté, évolutif et durable. Il est là pour vous accompagner, vous donner des conseils pour bien vieillir chez vous et vous proposer des solutions d'aménagements simples. Si des aménagements plus importants s'avéraient nécessaires et que vous décidiez de les réaliser, votre caisse de retraite complémentaire pourrait vous accompagner et vous aider dans toutes vos démarches.

Il ne faut pas hésiter.

DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI



UNE ACTION SOCIALE
DE L'AGIRC ET DE L'ARRCO

Le règlement

Le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI est pris en charge par votre caisse de retraite complémentaire. Seule une participation forfaitaire de 15 € vous sera demandée à la fin de la visite de l'ergothérapeute. Ce service ne vient en aucun cas en déduction de votre pension de retraite.